

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire, quitte la séance.



21 – 26 Mai 2016

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF
2015 – BUDGET ZONE DU LUC**

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la Commission des Finances du 13 Mai 2016,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Christine HEMERY, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ZONE DU LUC				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	151 670,33	-	1 056 681,11	-
Opérations de l'exercice	84 310,94	52 168,15	67 997,08	-
Résultats de l'exercice	32 142,79	-	67 997,08	
Résultats de clôture	183 813,12	-	1 124 678,19	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
RESULTATS CUMULES	183 813,12	-	1 124 678,19	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2015.



Pour copie conforme
 Moissac le 27 mai 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :